

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le 26 mai 2020, le conseil municipal élu s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis VIGNON, maire. A l'ordre du jour, l'installation du nouveau conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints.



En préambule, Jean Louis VIGNON, maire sortant, accueille les nouveaux conseillers municipaux et proclame les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020.

La Liste « Agir avec vous à Saint-Urbain » menée par Julien POUPON a recueilli 419 voix, soit 100% des suffrages exprimés. La participation marquée par l'épidémie de Covid-19 a été de 38.18%. Jean-Louis VIGNON félicite les nouveaux élus et leur souhaitent autant de plaisir qu'il en a eu lors de ses 30 années de mandats. Il cède ensuite la place à Bernard LE CAHAREC, doyen d'âge pour la présidence de ce premier conseil municipal. Madame Marie SANQUER, benjamine de l'assemblée est nommée secrétaire.



Pascale DIVERRES, excusée, a donné pouvoir à Olivier MOAL.

### I Election du Maire

Monsieur LE CAHAREC rappelle les modalités d'élection du maire et demande aux candidats de se déclarer. Julien POUPON se déclare candidat à la fonction de maire. A l'issue du vote, il obtient 19 voix soit l'unanimité. Il est déclaré élu et prend immédiatement ses fonctions. Il a remercié les électrices et électeurs de la commune, les anciens élus et Jean-Louis VIGNON pour sa confiance et amitié durant toutes ces années. (voir extrait de son discours).

### II Elections des adjoints

Julien POUPON, maire élu, propose au conseil d'élire ce jour 3 adjoints ; indiquant qu'un autre adjoint et conseillers délégués pourront être élus plus tard dans le mandat. Il propose les candidatures de Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN et Jacques BEAUCHAMP. Après vote au scrutin de liste et à bulletins secrets, ils obtiennent 19 voix et sont élus respectivement 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint.

### III Lecture de la charte de l' élu local

Le maire fait lecture de la charte de l' élu local rappelant entre autre les bonnes pratiques en matière de conflit d'intérêt, de probité et d'assiduité aux conseils municipaux. A l'issue du conseil, les élus se sont rendus au cimetière pour honorer la mémoire des habitants ayant œuvré pour notre pays et village. Julien POUPON et ces deux prédécesseurs, Jean-Louis VIGNON et René TREGUER ont déposé une gerbe aux monuments aux morts.

#### Le maire et ses adjoints



Julien POUPON

#### Le maire



Bernard LE CAHAREC

#### Premier adjoint

Administration générale  
Via associative et commerciale  
Communication - Information  
Nouveaux projets - Voirie



Nathalie ABIVEN

#### Deuxième adjointe

Vie scolaire et périscolaire  
Affaires sociales  
Marché communal



Jacques BEAUCHAMP

#### Troisième adjoint

Travaux et bâtiments  
Télécom et EDF  
Personnel technique  
Voirie

#### Les conseillers



Yvan BRISHOUAL



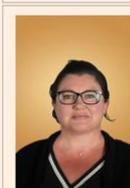
Pascale DIVERRES



Philippe DANTEC



Pierre-Yves DANTEC



Stéphanie GORIN



Jessica GUILLERM



Laure LAUVERGEAT



Jeannine LE GALL



Delphine LONGCHAMP



Sébastien LOZACH



Olivier MOAL



Gwenhael OMNÈS



Marie SANQUER



Fabienne SIMON



Stéphane TROPRES

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Julien POUPON, exceptionnellement à la salle Ty Kreis-ker pour respecter les conditions sanitaires obligatoires prévues par la pandémie du Covid19.



A l'ordre du jour, la mise en place des commissions, les indemnités de fonction et le projet de vestiaire de sports.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### II Les commissions obligatoires

Le maire informe le conseil de l'obligation de former plusieurs commissions obligatoires, toutes présidées obligatoirement par lui-même.

La commission « Appel d'offres » est élue au scrutin de liste.

La commission communale d'action sociale sera composée de cinq élus et de cinq membres extra communaux, représentant préférentiellement des associations en lien avec le handicap, la vieillesse, les aides sociales. Ces membres peuvent se faire connaître et le maire nommera ses membres par arrêté.

Pour la commission des impôts directs (CCID) le conseil doit présenter une liste de douze titulaires et de douze suppléants parmi lesquels l'administration fiscale retiendra six de chaque.

Pour la commission révision des listes électorales, le conseil doit présenter six noms dont un sera retenu par l'administration et l'autre par le tribunal.

### II Délégués aux structures extérieures

La commune de Saint-Urbain est représentée dans diverses structures extérieures.

### III Indemnités des élus

Le Maire rappelle que le montant des indemnités des élus est fixé par la loi et que l'enveloppe maximale est fixée à 73 697 € bruts pour la commune de Saint Urbain. La loi octroie d'office depuis le 1er janvier 2020, 51,6 % de l'indice brut 1027 pour le maire sans vote, ni débat du conseil. Il propose de ramener ce taux à 44% pour le maire (soit 1 480 € nets/mois) et à 15,3% de l'indice brut 1027 pour chacun des adjoints (soit 515 € nets/mois). Ainsi le montant alloué ne dépasse pas celui de l'enveloppe maximale légale.

### III Projet vestiaires de sports

Le maire rappelle que le dossier initié sous la précédente mandature était à l'arrêt depuis mi mars dû au confinement lié à la pandémie. Chaque entreprise a dû être contactée pour la validation des offres précédemment faites. Une seule a demandé un surplus de 800 € pour mise en place des conditions sanitaires. Le maire se félicite que ce projet participe à la reprise de l'investissement local, en cette période compliquée pour les entreprises. Le reste à charge communal est estimée à 300 000 € financé par un prêt communal sur 15 ans à 0.93%.

Le conseil approuve aussi l'avenant pour le cabinet d'architectes sur ce projet de l'ordre de 8 000 €.

### V En bref

Julien POUPON remercie le personnel communal, notamment technique, pour son implication dans la crise du Covid19. La reprise de l'école a été compliquée à mettre en place avec des mesures sanitaires très strictes.

## LES COMMISSIONS

La municipalité met en place plusieurs comités consultatifs sur différents sujets d'intérêt communal :

- CCAS. 5
- IMPÔTS - CCID. 6
- TRAVAUX. 4
- VOIRIE + SÉCURITÉ 4
- + EAU/ASSAINISSEMENT
- + CHEMINS DE RANDONNÉES.
- URBANISME. 3
- ENFANCE/JEUNESSE. 3
- PATRIMOINE, CULTURE ET ANIMATIONS. 4
- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE. 3

### Nombre d'extra-communaux ↑

Ces commissions associent élus municipaux et citoyens désireux d'apporter leurs regards sur les projets communaux.

Si vous voulez participer à un de ces comités, vous pouvez vous proposer auprès des services municipaux par courriel à [saint-urbain29@wanadoo.fr](mailto:saint-urbain29@wanadoo.fr) ou directement à la mairie jusqu'au 6 juillet.

### Les délégués :

- Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF)
- Syndicat d'informatique :
- SIVURIC

### Les référents :

- Syndicat forestier
- Sécurité
- Électricité
- Sécurité routière

### Les commissions facultatives :

- Travaux
- Voirie + eau / assainissement + sécurité + chemins de randonnées
- Urbanisme
- Enfance / jeunesse
- Patrimoine + Culture et Animations
- Environnement et développement durable
- Subventions communales
- Agriculture, vie artisanale et commerciale
- Vie associative
- Communication, informatique
- CNAS

**Prochain Conseil :**

**6 juillet 2020 à 20h00**

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.*

*Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site Internet de la commune.*

ÉTAT CIVIL



**Naissances :**

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de...

- Raphaël GUENNOU, né le 25 janvier.
- Malo ELLÉOUET, né le 10 février.
- Laouen LOUBOUTIN, né le 13 mars.
- Charlie ARZEL LE HIR, née le 16 mars.
- Aaron LE BOURG, né le 3 avril.
- Nathanaël STEPHANNO, né le 17 avril.
- Léaonie MORVAN, née le 23 avril.
- Laura CREIGNOU, née le 5 juin.

**Communiqués de la Mairie**

**URGENCE : QUI APPELER ?**

15 17 18 114 196 112

Samu Police Secours Pompiers Urgence sms En mer En Europe

**NUMÉROS UTILES**

- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin ..... 02 98 25 02 37
- Kiné ..... 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier ..... 02 98 25 07 21
- Pôle social ..... 02 98 25 84 23 (SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale ..... 02 98 85 95 57
- RPAM ..... 02 98 25 87 26
- Taxi (Mme KERNEIS)...06 99 44 56 66
- Taxi (M. BOISNE).....06 71 91 67 02
- Florence Coiffure..... 02 98 25 01 39
- Le Baroc'h .....02 98 25 00 00
- Eau du Ponant.....02 29 00 78 78

**Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile**

Une attestation vous sera remise

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout jeune Français qui a 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire).

Il peut se faire : soit en ligne, (service accessible avec un compte personnel service-public.fr), soit à la mairie.

Pièces à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française, livret de famille à jour.

**Ouverture de la VIN'itude à Penhep**

Ventes de vins de différents domaines, de bières et de café.

La cave est ouverte : le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00.

Contact : **Alain KERDONCUFF**  
06 07 38 31 68 ou [contact-lavinitude@laposte.net](mailto:contact-lavinitude@laposte.net)

Tél Mairie ..... **02 98 25 03 04**  
Courriel ..... [saint-urbain29@wanadoo.fr](mailto:saint-urbain29@wanadoo.fr)  
Site ..... [www.saint-urbain.com](http://www.saint-urbain.com)

**HORAIRE MAIRIE**

Lundi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
Mardi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
Mercredi : 10h00 -12h00  
Jeudi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
Vendredi : 08h45 -12h00  
Samedi : 08h45 -12h00

LANN URVAN  
**PETITES ANNONCES**

Recherche mobylettes et pièces de mobylette. Contact 06 84 71 93 35.

Jeune fille sérieuse bientôt 16 ans, cherche petit boulot durant l'été : garde d'enfants lors de soirée des parents, s'occuper des animaux de compagnie, arroser les plantes, aide aux devoirs ou autres. Contact au **07 82 31 87 01**.

Vous recherchez une solution pour garder vos enfants sur Saint-Urbain cet été, je vous propose dès maintenant mes services en journée et/ou soirée, pour les plus de trois ans. Je m'appelle Anaé, j'ai 16 ans et demi. N'hésitez pas à me contacter au 07 82 58 42 18, ou par courriel : [anaekervevan@gmail.com](mailto:anaekervevan@gmail.com)

Recherche : pâtures, champs en grandes et/ou petites parcelles pour location au mois ou à l'année pour deux cheveaux. Secteur Saint-Urbain ou Dirinon. Contact PRONOST Sandra **06 62 23 08 21**.

**Objets trouvés :**

Écharpe, collier avec pendentifs, téléphones portables, visseuse, clés...



CALENDRIER DE COLLECTE	
<u>Déchets ménagers</u>	<u>Recyclables</u>
Mercredi 08 juillet	Mercredi 01 juillet
Mercredi 22 juillet	Mercredi 15 juillet
Mercredi 05 juillet	Mercredi 29 juillet

Le prochain bulletin paraîtra vers la mi-août. Veuillez déposer vos annonces à la mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 25 juillet dernier délai.

## Marché de Saint-Urbain

### Le marché de Saint-Urbain

a repris depuis le mercredi 13 mai de 09h00 à 12h00.

Vous y trouverez du poisson, des légumes de saison, des œufs, des vêtements, tous les 15 jours du miel ainsi que du vin et du café, suivant la saison, des plantes seront en ventes ( retour en octobre).



Dorénavant l'inscription au transport scolaire de votre enfant, se fait en ligne (depuis la fin mai) sur le site [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh) ou au N° unique 02 99 300 300

Attention au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un courriel vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

Pour une 1<sup>er</sup> inscription : rendez-vous sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh), rubrique Transports scolaires et suivre les instructions.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par courriel et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre votre dossier.



En Bretagne, les collectivités territoriales sont unies pour agir ensemble, au service des petites entreprises et associations. Pour soutenir l'emploi et la vitalité économique des territoires, la Région, les départements et les intercommunalités en Bretagne lancent, avec la Banque des Territoires, le fonds COVID Résistance.

Doté de 27,5 millions d'euros, il s'adresse aux petites entreprises, notamment du commerce, de l'artisanat, de l'hôtellerie-restauration mais aussi aux indépendants et aux associations impactées par la crise afin d'apporter la trésorerie indispensable à la poursuite de leur activité, en complément des dispositifs opérés par l'État.

La dotation de 27,5 millions d'euros est calculée sur la base d'une participation de chaque opérateur de 2 € par habitant sur son périmètre géographique d'intervention.

Quelles modalités d'accès ?

Les acteurs économiques et associatifs pourront bénéficier d'un prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 de différé de remboursement, sans garantie, dont le montant sera variable suivant le profil des demandeurs.

Comment déposer sa demande ?

Vous pouvez déposer votre demande jusqu'au 30 septembre sur la plateforme numérique : [www.covid-resistance.bretagne.bzh](http://www.covid-resistance.bretagne.bzh)

Plus d'information auprès de la Direction du développement économique, service des projets d'entreprises ou par courriel : [eco-coronavirus@bretagne.bzh](mailto:eco-coronavirus@bretagne.bzh)



### Don du sang, Collecte



à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) rue du docteur Pouliquen à Landerneau.

Lundi 14 septembre de 15h à 19h ;

Mardi 15 septembre de 14h à 18h ;

Mercredi 16 et jeudi 17 septembre de 8h à 12h.

Site : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



### Trier les déchets devient plus simple !

Au 1<sup>er</sup> juillet, recycler ses emballages devient plus simple ! La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas modifie les consignes de tri des déchets pour l'ensemble de ses habitants.

Désormais, tous les emballages et papiers, quels qu'ils soient, se trient et peuvent être jetés dans la poubelle jaune et la colonne enterrée jaune. En plus des produits recyclables habituels (les papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, boîtes et canettes en métal), tous les emballages en plastique et polystyrène sont désormais à trier : les pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, tubes de dentifrice... Ainsi que les petits déchets avec aluminium : capsules de café, couvercles et autres capsules, opercules, plaquettes de médicaments vides, poches de compote...

Quatre Français sur cinq ont encore un doute sur ce qu'il faut mettre ou non dans la poubelle de tri. Désormais, plus de doute, il suffit de retenir ces trois règles d'or :

1 - C'est un emballage ?

Déposez-le dans la poubelle de tri !

2 - Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 - Déposez vos emballages en vrac sans les imbriquer dans le bac jaune ou la colonne enterrée jaune (pas dans des sacs).



Attention ! pour les emballages en verre, pas de changement, ils sont à déposer uniquement dans les colonnes à verre.



Inscriptions pour Septembre 2020 (Document à utiliser seulement si votre enfant n'est pas actuellement scolarisé)

Afin de préparer au mieux la rentrée de septembre 2020, je vous demanderais de bien vouloir me communiquer, dès à présent, l'identité de votre enfant : nom, prénom, date de naissance, si vous pensez l'inscrire dans notre établissement. Ainsi que vos coordonnées : adresse, téléphone et courriel.

Pour les enfants nés en 2018, il faudra prendre contact auprès de l'école afin de connaître les conditions d'accueil de notre établissement. Seront pris en priorité les enfants nés en début d'année civile selon les places disponibles en PS1. Pour les enfants nés en 2017, il faut suivre, dès à présent la démarche suivante, si ce n'est pas encore fait : Tout d'abord, vous devez vous présenter en mairie avec le livret de famille, il vous sera alors délivré un certificat d'inscription que vous me remettrez à l'inscription définitive.

A cette occasion, une vérification de la mise à jour des vaccins sera effectuée, il faudra donc penser à se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages concernées. Je tiens à vous rappeler que la loi du 28 juillet 2019 rend la scolarité obligatoire à 3 ans. De ce fait, tous les enfants nés au cours de l'année 2017 devront être scolarisés dès septembre 2020, y compris ceux qui sont nés après septembre.

Toutefois, conformément au décret du 2 août 2019, un aménagement reste possible, mais sur les heures de classe de l'après-midi uniquement. Il faudra alors remplir une demande d'aménagement en retirant un imprimé prévu à cet effet à l'école auprès du directeur. En vous remerciant de votre collaboration.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à téléphoner au 02 98 25 02 89 ou à vous renseigner par courriel à l'adresse suivante : [ec.0290919S@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290919S@ac-rennes.fr), car il est souhaitable de prendre rendez-vous pour la visite des locaux, de préférence le mardi (jour de décharge administrative).

Le directeur Daniel GOURMELON



Avant le 22 juin, l'école se faisait par groupes, avec un maximum de 15 élèves pour les élémentaires et 10 pour les maternelles. Une distanciation de 4 mètres carré entre les élèves devait être respectée. Les enfants mangeaient dans la salle de réfectoire par petit groupe et par classe. La garderie était seulement ouverte pour les enfants des personnels prioritaires.

Depuis le 22 juin la garderie est ouverte pour tous aux horaires habituels de 07h30 le matin à 18h45 le soir mais seulement sur inscription préalable comme pour la cantine.

La restauration scolaire est organisée dans la cantine, une distance d'au moins un mètre entre élèves (ou groupe d'élèves, s'agissant de la maternelle) est respectée et les groupes classes déjeunent ensemble.

A l'école maternelle, entre les élèves de la même classe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salles de classe, couloirs, réfectoires, garderie,...) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

En élémentaire, une distanciation d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives.

Depuis la rentrée 2019-2020, Florian FESSELIER est animateur péri-scolaire à l'école. Il combine cette activité avec une mission de Service Civique au club de football de l'ES Mignonne.

Florian intervient sur les jours d'école lors de la pause méridienne dans la salle de motricité (avec ses équipements) ou encore la garderie. L'objectif étant de proposer des activités diverses et variées aux enfants restant déjeuner à la cantine.



Chaque midi, la pause méridienne est coupée en 2 créneaux : de 12h15 à 12h40 et 12h45 à 13h15, ce qui permet de mobiliser 2 classes. En moyenne chaque classe à la possibilité d'occuper 7 à 8 créneaux par période scolaire, le nombre d'élèves dépend du nombre d'enfants à se restaurer à la cantine.

Les activités proposées sont donc de différentes natures : les activités motrices, essentielles pour le bon développement de la coordination, l'équilibre, l'agilité ou encore la vivacité. Des activités sportives collectives et artistiques... Toutes les activités mises en place ont un objectif éducatif en premier lieu, et dans un second temps, un objectif sportif ou ludique.





## VIE ASSOCIATIVE Buhez ar c'hevredigezh



### ANIMATION ECOLE SAINT-URBAIN

Tous les derniers samedis de chaque mois de 10h30 à 12h00 : Collecte de journaux au hangar communal. Les journaux sont collectés et récupérés par l'entreprise Cellaouate qui nous les rachète (1 tonne = 80 €). Ce papier est transformé dans l'usine CELLAOUATE en ouate de cellulose, un isolant écologique performant. Les fonds récoltés servent à financer les différents projets de l'école : sorties au cinéma, au théâtre, aux



### ESM

Vous souhaitez pratiquer le football, dans un club familial, accueillant et compétant ?

Vous pouvez nous rejoindre dès à présent ! Le club accueille les filles et les garçons à partir de 5 ans (enfants nés en 2015), dans un club structuré avec des éducateurs formés et diplômés. Idéal pour une pratique conviviale et un développement éducatif et sportif des enfants.



Pour tout renseignement concernant une première adhésion ou un renouvellement d'adhésion, prendre contact avec Olivier MOAL au [06 88 56 02 41](tel:0688560241) ou Robert LE MEUR au [06 80 16 48 24](tel:0680164824) ou Johan YVINEC au [06 20 15 12 64](tel:0620151264). Site Internet du club : [esmignonne.com](http://esmignonne.com)



### NATURVAN

# TRAIL NATURVAN

Réservez votre date !

Pour le moment, le TRAIL de la Mignonne est maintenu le dimanche 30 août 2020 dans le respect des règles sanitaires qui nous seront imposées. Informations et inscriptions prochainement sur le site Klikego.

N'hésitez pas à visiter le nouveau site de Naturvan à compter du 15 juillet !



### CENTRE NAUTIQUE DE ROSTIVIEC

Séjours et sorties été 2020. Les inscriptions sont ouvertes.

Centre nautique de Rostiviec : accueil à la journée ou avec nuitée(s) sous tente. Différents supports de navigation sont proposés :

(optimists, funboats, planches à voile, catamarans, dériveurs, voiliers habitables...). [contact@cnrostiviec.com](mailto:contact@cnrostiviec.com).



### GORRÉ MENEZ À LOPHERET :

organise des séjours destinés aux enfants âgées de 6 à 12 ans qui s'inscrivent dans un « esprit vacances » à l'échelle locale. Contact : [gorremenez@lespepba.org](mailto:gorremenez@lespepba.org) ou au [02 98 07 31 19](tel:0298073119).



### SECOURS POPULAIRE

Grande braderie de destockage ouvert à tous à la boutique solidaire du Secours Populaire, 13 rue du Valy à Daoulas, samedi 27 Juin de 10h00 à 17h00.

Après une fermeture de 3 mois, la vente aura lieu en plein air dans la cour du local. Vêtements d'été en très bon état pour tous, des livres, du linge de maison, de la déco...



Venez nombreux. Les conséquences économiques de la crise du coronavirus sont déjà visibles dans notre canton. Les fonds récoltés nous permettent d'assurer l'aide alimentaire pour les familles en précarité. Dépôts de vêtements possibles lors de la braderie. Une nouvelle braderie aura lieu le dimanche 12 Juillet.